

# SOMMAIRE

REPÈRES	P.3
LE TERRITOIRE D'INTERVENTION	
LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES ET ÉLU.ES MEMBRES	
LA STRATÉGIE	P. 6
PRIMO	<b>P.8</b>
TOP'VALO	P.10
SYNEO	
ECO'ENTAKO	P.14
LA VALORISATION	P.16
LES QUAIS DE TRANSFERT	P.18
LA FILIÈRE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	P.19
LA FILIÈRE DES COLLECTES SÉLECTIVES	P.21
LA FILIÈRE DES DÉCHETS DE DÉCHETTERIE	P.23
L'ADMINISTRATION	P.28
ORGANISATION	P.29
SERVICES	P.30
FORMATION ET INSTANCES PARITAIRES	P.31
FINANCEMENT	P.32
ANNEXES	P.36

# REPERES

### MISE EN PLACE D'UNE FILIÈRE CSR



En février, la filière de « Combustibles Solides de Récupération » (CSR) a été mise en œuvre par le Syndicat à la faveur des avancées techniques et règlementaires de la fin 2015. Les CSR sont les déchets non valorisés par les unités de valorisation organique des pôles Canopia et Mendixka. Jusqu'ici enfouis (40 000 tonnes / an), ces « refus » sont dorénavant très majoritairement orientés vers des filières industrielles pour valorisation énergétique en substitution de combustibles fossiles tels que le pétrole, le gaz ou encore le charbon.

#### FERMETURE HAZKETA



Le 1<sup>er</sup> juin, l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) Hazketa, à Hasparren, a fermé définitivement ses portes après plus de 30 ans d'activité. Cette décision de l'ensemble des élus du Comité syndical s'inscrit dans le cadre du Programme d'Actions Stratégiques du Syndicat pour les années 2015-2020 visant à « Produire toujours moins de déchets en garantissant toujours plus de valorisation et en limitant au maximum l'enfouissement ».

### CAMPAGNE « C'EST DÉCIDÉ, ON SE MET AU VERRE »



A partir de l'été, et durant tout le second semestre, une importante campagne de communication grand-public sur le tri des emballages en verre a été programmée auprès des médias locaux. Faisant suite au travail d'optimisation des collectivités adhérentes quant au dispositif de collecte sur leur territoire, cette campagne présentait un objectif collectif engageant, sans concession : « 7 emballages sur 10 sont aujourd'hui triés et recyclés. Objectif 10 sur 10 ».

# INCENDIE AU PÔLE CANOPIA



Dans la nuit du jeudi 15 au vendredi 16 septembre, un incendie s'est déclaré dans une galerie technique de l'unité de valorisation des ordures ménagères résiduelles du pôle Canopia endommageant près de 2 000 m² de bâtiments et provoquant l'arrêt de l'activité pour plus de 12 mois.

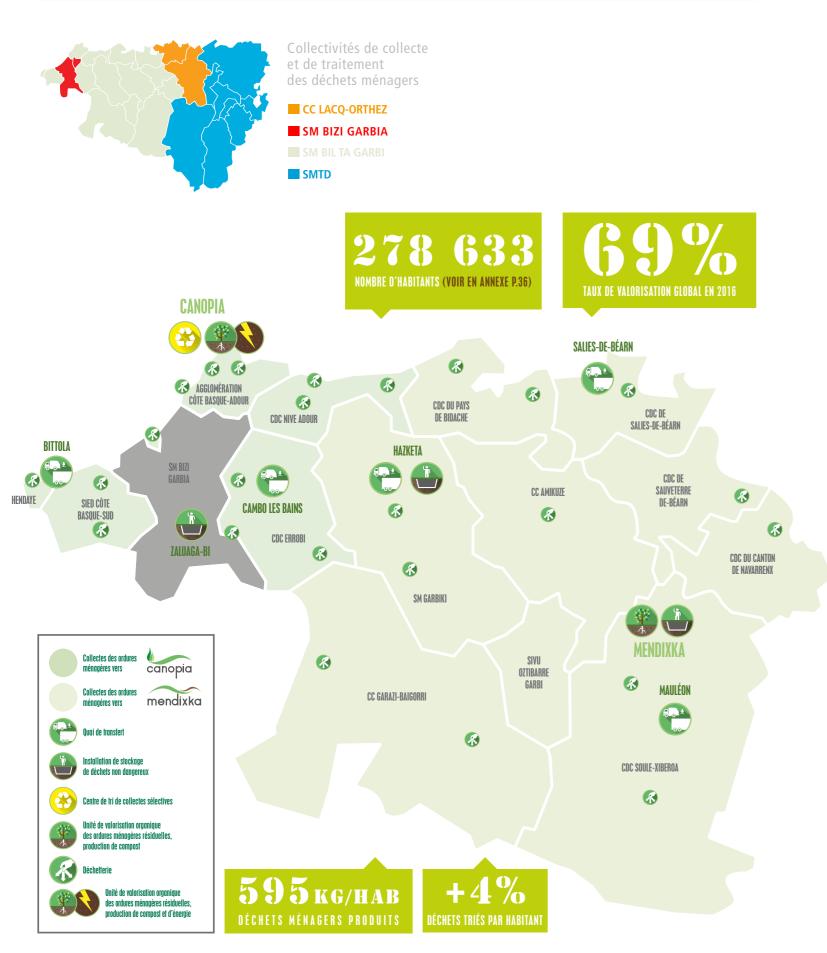
### FORUM « QUELLE ÉCONOMIE CIRCUI AIRE POUR NOTRE TERRITOIRE ? »



Le 21 septembre, à la CCI Bayonne - Pays Basque, le Syndicat organisait un après-midi d'échanges et de concertation avec les acteurs locaux (élus, associations, administrations,

entreprises) pour la construction d'un territoire « *Zéro Déchet, Zéro Gaspi »* dans une dynamique d'économie circulaire. Plus de 100 personnes ont participé et pu tracer les premiers contours de ce nouveau territoire.

# LE TERRITOIRE D'INTERVENTION DU SYNDICAT



# LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES ET ÉLU.ES MEMBRES

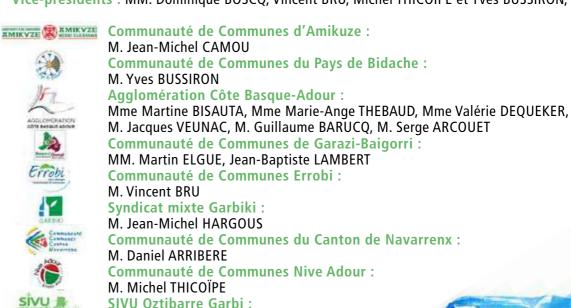
# <u>LES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LE SYNDICAT</u> Le Syndicat Bil Ta Garbi est compétent conformément à ses statuts pour :

- Le traitement des déchets, en priorité les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) avec la possibilité éventuelle de traiter d'autres types de déchets (déchets de soins hospitaliers, D.I.B...) si les équipements le permettent,
- La mise en décharge des déchets dits « ultimes »,
- Les opérations de transfert et de transport,
- Les opérations de tri et de compostage,
- Les opérations de stockage.
- La conduite de politique de prévention des déchets au travers des dispositifs proposées par les pouvoirs publics,
- L'organisation de la communication sur le traitement des déchets, leur réduction et leur valorisation par la promotion du tri sélectif

#### LES REPRÉSENTANT.ES ÉLU.ES DU SYNDICAT

Présidente : Mme Martine BISAUTA

Vice-présidents: MM. Dominique BOSCQ, Vincent BRU, Michel THICOÏPE et Yves BUSSIRON,



M. Jules LARRAMENDY

Communauté de Communes de Salies de Béarn : M. Michel LANSALOT-GNE

Communauté de Communes de Sauveterre de Béarn : M. Jean CAZENAVE

SIED Côte Basque Sud:

M. Philippe GAUTIER

Communauté de Communes Soule-Xiberoa :

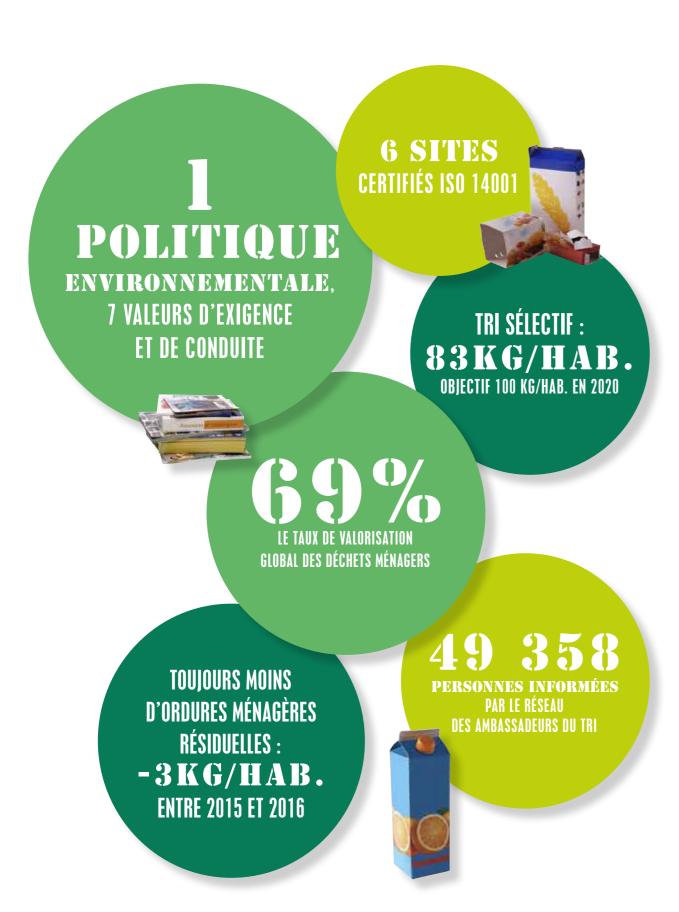
M. Dominique BOSCQ Commune d'Hendaye:

M. Kotte ECENARRO



Le Comité syndical est l'assemblée délibérante où siègent les élu.es représentant les collectivités adhérentes au Syndicat. Il compte 20 élu.es (et autant de suppléant.es) qui votent le budget et décident des orientations stratégiques. Pour préparer les décisions, un Bureau d'élu.es de 10 membres prépare les dossiers.

EN 2016, LE BUREAU S'EST RÉUNI À 7 REPRISES ET LE COMITÉ SYNDICAL A ÉTÉ CONVOQUÉ 5 FOIS.



# LA STRATÉGIE



Dans la continuité du Programme d'Actions Stratégiques du Syndicat (PASS) pour la période 2015 – 2020 défini par les élu.es membres du Comité Syndical, les objectifs de travail des équipes se sont inscrits dans la volonté de « produire toujours moins de déchets en garantissant toujours plus de valorisation et en limitant au maximum l'enfouissement ».

#### LES VALEURS DU SYNDICAT

La ligne de conduite des agents du Syndicat repose sur des valeurs et exigences fortes visant à l'exemplarité dans tous les champs d'actions et toutes les opérations entreprises. Ces valeurs sont :

- 1/ Performance, efficacité et amélioration continue
- 2/ Solidarité et mutualisation
- 3/ Innovation et proactivité
- 4/ Proximité et ancrage territorial
- 5/ Transparence, communication et gouvernance partagée
- 6/ Sensibilisation et pédagogie
- 7/ Protection de l'environnement et conformité aux obligations règlementaires

### LES AXES DE TRAVAIL STRATÉGIQUES

Le PASS 2015-2020 présente 4 axes de travail stratégiques validés par le Comité Syndical le 13 mai 2015. Ces nouveaux objectifs ont été définis suite à la réunion d'une Commission Générale le mercredi 29 avril 2015. Ils s'inscrivent dans la continuité et visent à trouver des gains de performance possibles en termes de :

- ▶ RÉDUCTION ET TRI : OBJECTIF PRIMO
  - Toujours intervenir en amont sur le tri et la réduction des déchets à la source
- ▶ VALORISATION MAXIMALE : OBJECTIF TOP'VALO
  - Chercher à optimiser et développer la valorisation des déchets
- ► ECONOMIE FINANCIÈRE ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : OBJECTIF ECO'ENTAKO
  Faire que les déchets deviennent source et ressource d'économie
- ▶ TRAVAIL COLLABORATIF : OBJECTIF SYNEO
  - Favoriser les synergies pour mieux agir ensemble

### **FOCUS**

Le Système de Management Environnemental du Syndicat a évolué avec la certification ISO 14001 dans sa version 2015. Cette évolution intègre les aspects Santé Sécurité au Travail (SST) et la Qualité afin de s'orienter progressivement vers une performance globale plus durable. Ainsi, une démarche « processus » a été initiée en 2016 avec tous les services du Syndicat pour développer la coordination de leurs activités respectives et optimiser l'organisation générale du Syndicat. Dans cet esprit, une cellule Santé au Travail a été mise en œuvre pour mener des actions de prévention individuelles alors que, dans le même temps, le CHSCT (voir p. 31) se focalise sur la prévention des risques à l'échelle collective. Toute cette démarche est une des réponses du Syndicat aux enjeux du développement durable et de la responsabilité sociétale vers laquelle souhaite tendre Bil Ta Garbi.

6 RAPPORT ANNUEL 2016

# **AXE DE TRAVAIL STRATÉGIQUE : PRIMO**

1/ OBJECTIF PRIMO : RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

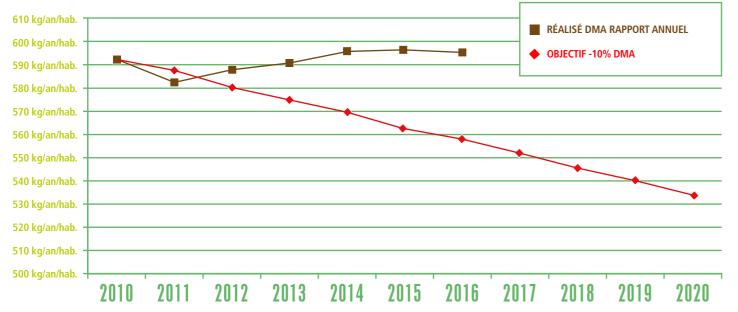




	Année 2010	Année 2016	Evolution 2010/2016
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	306 kg/hab.	275 kg/hab.	
Recyclables	79 kg/hab.	83 kg/hab.	
Déchetterie	208 kg/hab.	236 kg/hab.	
TOTAL DMA	593 kg/hab	595 kg/hab.	+0.1%

En 2016, la progression de déchets ménagers et assimilés produits par habitant est contenue à 0,1%. Cette production à l'habitant est en baisse de -1% par rapport à 2015. En effet, seule la part de déchets recyclables à l'habitant augmente entre 2015 et 2016 (+3kg) alors que les déchets de déchetteries diminue de 2kg/hab. sur la même période.

#### SUIVI DE L'OBJECTIF -10 % PASS





2/ OBJECTIF PRIMO : TRI À LA SOURCE

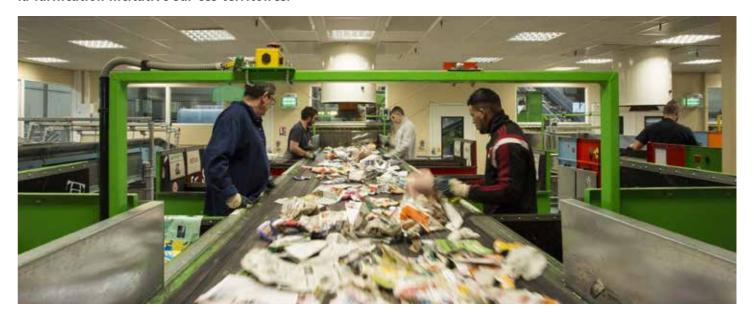
# EN 2020 • 100 KG/AN/HAB.

	Performance 2010	Performance 2016	Evolution 2010/2016
Verre	34 kg/hab.	38 kg/an/hab.	+11 %
Papiers	25 kg/hab.	26 kg/an/hab.	+4%
Emballages recyclables	20 kg/hab.	19 kg/an/hab.	-5%
TOTAL	79 kg/hab.	83 kg/an/hab.	+ 6%

Les tonnages de collecte sélective ont aussi progressé de 5% par rapport à l'année 2015. La production individuelle entre 2015 et 2016 s'évalue à +4%. Ceci peut s'expliquer par :

• Augmentation tri du verre de 5% avec, notamment, des efforts réalisés en communication sur l'importance du tri de ces déchets et de l'installation de nouveaux Points d'Apport Volontaire pour les emballages en verre sur le territoire facilitant d'autant le geste de tri pour les usagers

• Amélioration des performances de la Communauté de Communes Soule Xiberoa (progression de +23%) et de la Communauté de Communes du Canton de Navarrenx (progression de +10%) grâce à la mise en place de la Tarification Incitative sur ces territoires.



# **AXE DE TRAVAIL STRATÉGIQUE : TOP'VALO**

#### 1/ OBJECTIF TOP'VALO: AUGMENTATION DU TAUX DE VALORISATION GLOBAL DES DÉCHETS

#### EN 2020

### 80% DES DMA VALORISÉS

	Production DMA (en tonnes)	DMA valorisés	Taux de valorisation global
2015	165 674 t	107 371 t	65%
2016	165 757 t	114 951 t	69%

Ce taux traduit les efforts et les bons résultats de valorisation :

- Des ordures ménagères résiduelles valorisées en compost et en énergie grâce aux unités de valorisation organique, Canopia et Mendixka. Et ce, malgré un arrêt de l'activité sur l'unité de Canopia suite à l'incendie du 16 septembre.
- Des emballages ménagers recyclables et papiers issus des collectes sélectives
  Des déchets de déchetteries (déchets verts ; bois ; mobilier ; ferrailles...).

#### **VOIR LE « TAUX DE VALORISATION GLOBAL DES DMA PAR COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES » EN ANNEXE P.37**











#### 2/ OBJECTIF TOP'VALO : RÉDUCTION DU TAUX D'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS

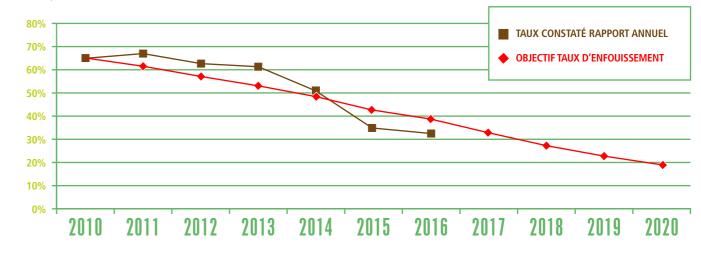
#### **EN 2020**

# -70% DE DÉCHETS ENFOUIS PAR RAPPORT À 2010

és nt		Tonnages 2010	Tonnages 2016	
stockés ssement	Ordures ménagères résiduelles (OMR)	78 757 t	13 225 t	
ménagers stockés e d'enfouissement	Refus de valorisation pôles Mendixka et Canopia	0 t	17 331 t	Evolution 2010/2016
ه ع	<b>Déchetteries</b> (Encombrants et gravats non valorisés)	22 079 t	20 248 t	2010/2010
Déchets en centr	TOTAL	100 836 t	50 804 t	
	Taux d'enfouissement	66%	31%	-50%

Le stockage des déchets non valorisables s'élève cette année à 50 804 tonnes. L'objectif du PASS semble atteignable même s'il marquera probablement un temps d'arrêt en 2017 avec la reconstruction de l'unité de valorisation organique du pôle Canopia suite à l'incendie survenue en septembre 2016 demandant de recourir à l'enfouissement d'une partie des ordures ménagères résiduelles (OMR).

#### SUIVI DE L'OBJECTIF -70 % PASS 2020



# **AXE DE TRAVAIL STRATÉGIQUE : SYNEO**

#### 1/ OBJECTIF SYNEO : CONCERTATION ET RELATIONS USAGERS

LE RÉSEAU DES AMBASSADEURS DU TRI



Un réseau de 17 ambassadeurs du tri (ADT), coordonné par une responsable de service, est délégué auprès des collectivités adhérentes. Il réalise la communication de proximité auprès des habitants pour la réduction et le tri des déchets.

En 2016, au total, ce sont 49 358 personnes qui ont été directement sensibilisées dont :

- 7 933 personnes sensibilisées au tri sur les animations grand public (marchés, salons, forum, événements, etc...)
- 19 545 foyers contactés en porte à porte avec un taux de 50% de personnes vues (soit 9 963 personnes)
- Plus de 14 787 foyers contactés lors de permanences en déchetterie, distribution d'équipements ou encore via mails, courriers, contacts téléphoniques
- 6 282 enfants lors d'interventions en établissements scolaires (de la maternelle au lycée professionnel) parmi lesquels 271 collégiens durant l'organisation des « Olympiades du tri », un jeu-concours organisé tous les 2 ans par le Syndicat.
- 811 adultes touchés dans le cadre de leur formation professionnelle.

A noter, bien que non quantifié, que les ADT sensibilisent les publics relais comme les agents des CCAS, gardiens d'immeubles ou de déchetterie, les membres des Comités des fêtes et d'associations tout comme les professionnels, hébergeurs touristiques, etc.

#### LES VISITES DES PÔLES CANOPIA ET MENDIXKA

	2014	2015	2016
Pôle Canopia	367 personnes	2 121 personnes	2 136 personnes
Pôle Mendixka	-	181 personnes	605 personnes
	TOTAL	2 302	2 741





Le nombre de personnes accueillies progresse en 2016 avec, notamment, une année complète d'utilisation du dispositif de visite du pôle Mendixka. Parmi les visiteurs, plus de 2 000 enfants, majoritairement des écoles du territoire, ont découvert les installations de valorisation et de traitement du Syndicat.

De plus, comme chaque année, depuis la mise en service des installations, deux journées portes ouvertes ont été organisées le 28 mai (Pôle Canopia) et le 19 novembre (Pôle Mendixka).

#### LES RÉUNIONS DE RIVERAINS ET LES COMMISSIONS DE SUIVI DE SITES (CSS)

Dans le voisinage du pôle Canopia, à Bayonne, des riverains de l'installation participent au suivi de l'activité du site. Ce Réseau d'Observateurs de Canopia (ROC) s'est constitué lors de la phase de construction à la demande du Syndicat. Il se réunit régulièrement depuis pour présenter les indicateurs d'activité et de surveillance du site.

En 2016, le ROC s'est réuni à 4 reprises :

- 27 JANVIER 2016
- 18 MAI 2016
- 13 SEPTEMBRE 2016
- 19 OCTOBRE 2016

A l'initiative du Préfet, des Commissions de Suivi de Sites (CSS) sont également organisées pour le suivi des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en présence des représentants de l'administration de l'Etat, des collectivités territoriales ou EPCI concernés, des riverains ou associations de protection de l'environnement, de l'exploitant et de salariés de l'installation classée.

- CSS DU PÔLE CANOPIA : LE 14 OCTOBRE 2016
- CSS DU PÔLE MENDIXKA : NON CONVOQUÉE
- CSS DE L'ISDND HAZKETA : NON CONVOQUÉE

#### 2/ OBJECTIF SYNEO: SYNERGIES INSTITUTIONNELLES

#### **▶** COMITÉS TECHNIQUES AVEC LES COLLECTIVITÉS

Dans son fonctionnement courant, le Syndicat organise des réunions de travail régulières avec l'ensemble des responsables techniques de ses collectivités adhérentes. En 2016, 6 comités techniques ont été conduits par les équipes du Syndicat.

#### ▶ RÉUNION DE PRÉFIGURATION ET D'ORGANISATION DU RAPPROCHEMENT DES SYNDICATS DE TRAITEMENT BIZI GARBIA ET BIL TA GARBI

Dans le cadre de la Loi NOTRE de 2015, le rapprochement des activités des deux Syndicats de traitement des déchets au Pays Basque a été programmé. Des réunions de préfiguration et d'organisation de ce nouveau service public ont été opérées tout au long de l'année avec les différentes parties prenantes.

#### ► PARTENARIAT AVEC LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI) BAYONNE – PAYS BASQUE ET LANDES

La reconnaissance du Syndicat comme « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie ouvre des perspectives en faveur du développement de schémas locaux d'économie circulaire. Pour favoriser cette dynamique, les CCI Bayonne Pays Basque et Landes ont noué des relations de travail avec le Syndicat afin de sensibiliser les entreprises aux vertus de cette nouvelle économie.

# **AXE DE TRAVAIL STRATÉGIQUE : ECO'ENTAKO**

#### 1/ OBJECTIF ECO'ENTAKO : ASSURER UNE BONNE MAÎTRISE FINANCIÈRE DE LA GESTION DES DÉCHETS

En 2016, le budget du Syndicat affiche une stabilité des tarifs permettant de baisser la contribution moyenne à l'habitant par rapport à 2015 pour les 14 collectivités adhérentes.

Cette recherche de maîtrise financière, afin de ne pas peser sur la fiscalité locale, se matérialise notamment par une stabilité depuis plusieurs années des coûts associés au transport/logistique des déchets. Des outils comme les compacteurs permettent de rationaliser les tournées en diminuant les fréquences d'enlèvement de bennes en déchetteries tout comme les réflexions continues entre les équipes techniques sur l'organisation et l'amélioration du service.

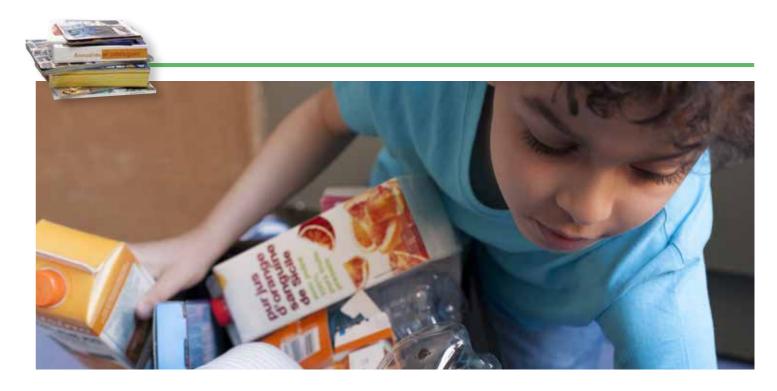
De plus, le Syndicat a renforcé son partenariat technique et économique avec le SITCOM Côte Sud des Landes. Cette relation s'est renforcée en 2016 et apporte des réponses concrètes en termes d'optimisation du service et de rationalisation des coûts liés à la proximité des territoires et la complémentarité des équipements techniques de traitement des déchets. Le partenariat porte, d'une part, sur la prise en charge d'emballages recyclables au niveau du centre de tri (CDT) et de biodéchets au niveau de l'unité de valorisation organique (UVO) du pôle Canopia à Bayonne et, d'autre part, sur la prise en charge des refus de tri de Canopia par l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Bénesse-Maremne.











#### 2/ OBJECTIF ECO'ENTAKO: CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE LOCALE

L'année 2016 s'inscrit dans la continuité de l'attribution, en 2015, du label « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » au Syndicat Bil Ta Garbi par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Après une réunion de cadrage, le 10 février, avec l'ensemble des partenaires institutionnels ayant soutenu la candidature du Syndicat, un forum de lancement de la démarche a été organisé le 21 septembre à la CCI Bayonne Pays Basque. Ce temps d'échanges et de rencontres avec tous les acteurs publics, administratifs, associatifs et entrepreneuriaux du territoire intéressés par la démarche a permis de cadrer les actions à venir autour de 4 thèmes principaux :

- LA GOUVERNANCE À METTRE EN PLACE POUR UN TERRITOIRE « ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE »
- LA LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE GASPILLAGE
- LA CONSOMMATION ÉCO-RESPONSABLE LOCALE DES PARTICULIERS COMME DES ENTREPRISES
- LE DÉCHET, UNE RESSOURCE.

Dans le même temps, le travail d'organisation des activités liés aux déchets s'est poursuivi avec, notamment, le partenariat noué entre le Syndicat et les CCI Bayonne Pays Basque et Landes (cf. axe Syneo) pour aider les entreprises à créer et/ ou développer des activités dans une dynamique d'économie circulaire.

A noter, dans cette même dynamique, en décembre 2016, le Syndicat a déposé deux candidatures pour l'appel à projets « Prévention & Valorisation des déchets du BTP » lancé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) sous les intitulés :

- ACCOMPAGNER ET DÉVELOPPER L'UTILISATION DES MATÉRIAUX DE RÉEM-PLOI OU RECYCLÉS DANS LE BÂTIMENT, EN PARTENARIAT AVEC NOBATEK ET LE RÉSEAU 3AR ;
- VALORISATION DES DÉCHETS INERTES, ISSUS DE DÉCHETTERIES, EN MATÉRIAUX RECYCLÉS, EN PARTENARIAT AVEC LA COREBA.





76 721 TONNES D'OMR TRAITÉES, SOIT -1% VS 2015

11,8%
DE REFUS DE TRI
AU CENTRE DE TRI

23 244 TONNES DE COLLECTES SÉLECTIVES RÉCEPTIONNÉES, +5% VS 2015

TONNES

DE DÉCHETS GÉRÉES

EN DÉCHETTERIES

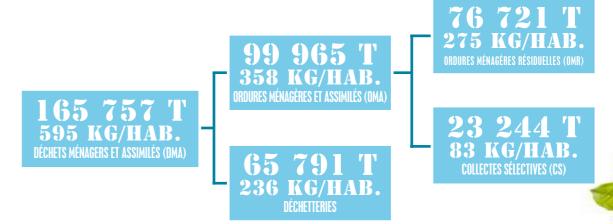
LE TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS EN DÉCHETTERIE

# LA VALORISATION

# VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont collectés par les 14 collectivités adhérentes du Syndicat et valorisés directement par celui-ci. Ils regroupent :

- Les déchets produits par les ménages
- Les « encombrants » ou déchets de déchetteries
- Les déchets dits « assimilés » produits par les artisans, les commerçants et les activités de service.



### UN CADRE EUROPÉEN DÉFINISSANT LES PRIORITÉS

La directive déchets du 19 novembre 2008 établit, entre autres dispositions, une hiérarchie dans les modes de traitement des déchets ménagers et assimilés.

- PRÉVENTION : « Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit »
- 2 RÉEMPLOI: « Ce qui ne sert plus, peut servir à d'autres »
- 3 VALORISATION MATIÈRE ET ORGANIQUE : « Récupérer les déchets pour leur matière recyclable»
- 4 VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : « Ce qui reste après le tri est transformable en énergie »
- 5 ELIMINATION : « En dernier et ultime recours, l'enfouissement des déchets »

### UN CADRE LÉGAL DÉFINISSANT LES RÔLES

#### LOI DU 15 JUILLET 1975

Elle donne aux collectivités locales la responsabilité de l'élimination des déchets ménagers produits par leurs habitants. Elle instaure l'obligation pour chaque commune de collecter et d'éliminer les déchets des ménages.

#### ARTICLE L 2224-13 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

« Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, la collecte et le traitement des déchets des ménages ».

#### LOI DU 13 JUILLET 1992

Elle institue le principe de proximité du traitement des déchets et la valorisation des déchets en encourageant notamment le développement des collectes sélectives tout en limitant la mise en décharge des déchets aux seuls déchets ultimes (ceux qui ne sont plus valorisables).

**16**| RAPPORT ANNUEL 2016

# LES QUAIS DE TRANSFERT

#### LES QUAIS DE TRANSFERT

Ces équipements permettent de limiter et optimiser les flux de déchets sur les routes en offrant un service de proximité aux collectivités adhérentes les plus éloignées des installations de valorisation et traitement des déchets.

Le Syndicat gère 5 quais sur son territoire d'intervention :

- QUAI DE CAMBO-LES-BAINS
- QUAI DE HASPARREN (SITE HAZKETA)
- QUAI DE MAULÉON
- QUAI DE SALIES-DE-BÉARN
- QUAI D'URRUGNE (SITE BITTOLA)

Avec ce dispositif, les camions de collecte des déchets voient leurs trajets raccourcis. Les déchets collectés (Ordures Ménagères Résiduelles ou Collectes Sélectives) sont déchargés dans des bennes de 30 m³. Le Service Transport/Logistique du Syndicat organise alors, avec son réseau de 15 chauffeurs polybenne, le transfert vers les installations de valorisation et de traitement du territoire.

Cette gestion rationnalisée des évacuations optimise le service et permet l'atteinte d'un double objectif :

• RÉDUCTION DU NOMBRE DE CAMIONS SUR LES ROUTES, DIMINUANT D'AUTANT LES REJETS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) DANS L'ATMOSPHÈRE ;

• MAÎTRISE DES COÛTS POUR LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES EN LIMITANT L'ACHAT DE CARBURANT ET LES FLUCTUATIONS TARIFAIRES DES PRIX DU PÉTROLE.

	En to	nnes				*11
Quais	OMR	CS	Collectivité concernée	Transporteur	Exploitant	Maître d'ouvrage
Cambo-les-Bains	4 650	1 371	CdC Errobi			
Hasparren (Hazketa)	3 204	NC*	Syndicat Garbiki			
Mauléon	NC*	1 173	CdC Soule-Xiberoa	Com Park	Constitute.	Constitute
Salies-de-Béarn	NC*	1 952	CdC Canton de Navarrenx CdC Salies-de-Béarn CdC Sauveterre de Béarn CdC Amikuze	Syndicat Bil Ta Garbi	Syndicat Bil Ta Garbi	Syndicat Bil Ta Garbi
Urrugne (Bittola)	13 181	2 554	SIED, Hendaye			

\*NC : Non concerné

CdC : Communauté de Communes

# ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

# LA FILIÈRE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) désignent les déchets non recyclables des ménages et les déchets dits « assimilés » en provenance des artisans, commerçants, municipalités qui sont considérés comme semblables à des OMR.



TONNAGES TRAITÉS EN 2010

76 721 TONNES



DERFORMANC.

275 kg/hab.



EVOLUTION KG/AN/HAB. 2015/2

-1,11%



61%

#### TAUX DE VALORISATION DES OMR

Avec la prise en charge des refus de valorisation des pôles Canopia et Mendixka par la filière CSR (Combustibles Solides de Récupération), le taux de valorisation augmente significativement (50% en 2015 ; 19% en 2014 et 0% jusqu'à 2013) malgré l'arrêt accidentel du pôle Canopia à partir du 16 septembre 2016. En 2020, le taux de valorisation des OMR devrait atteindre les 90%.



#### 21% DES OMR

produites sur le territoire d'intervention du Syndicat Bil Ta Garbi ont été valorisés sur l'Unité de Valorisation Organique (UVO) du pôle Mendixka, soit 15 993 tonnes.



#### **58% DES OMR**

ont été valorisés sur l'unité de valorisation organique (UVO) du pôle Canopia, soit 44 607 tonnes.

A noter que le 16 septembre 2016, un incendie a mis hors-service l'UVO du Pôle Canopia. Le bâtiment de réception des OMR n'ayant pas été endommagé, il s'est transformé en quai de transfert : les ordures ménagères résiduelles de la Communauté d'Agglomération Côte Basque – Adour et de la Communauté de Communes Nive Adour ainsi que des apporteurs extérieurs ont été déposées à Canopia avant d'être transportées vers d'autres sites de traitement du 16 septembre au 31 décembre 2016.

Unité de valorisation Organique		Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)				Incinération		n
Canopia (Bayonne)	Mendixka (Charitte)	Zaluaga (St Pée / Nivelle)	Lapouyade (Gironde)	Clérac (Charente Maritime)	Terralya (Aire/Adour)	Astria (Bègles)	Cyclergie (Pontenx les Forges)	Béarn Environnement (Lescar)
44 607 t	15 993 t	3 718 t	181 t	4 745 t	4 581 t	1 637 t	787 t	471 t
58%	21%	5%	0.2%	6%	6%	2%	1%	1%

Unité de Valorisation Organiqu	ıe par tri-méthanisation-compostage (UVO) de Can	opia	
Maître d'ouvrage	Syndicat Bil Ta Garbi (Titulaire de l'arrêté d'autorisation	d'exploiter)	
Exploitant	Valortegia		
Localisation	Bayonne (64)		
Capacité annuelle	84 000 t		
Date de mise en service	Avril 2014		
Déchets admis	50 897 T dont 44 607 T d'OMr		
Collectivités utilisatrices	Sied Côte Basque Sud, Hendaye, CdC Errobi, Agglomération Côte Basque-Adou CdC Nive Adour		
	Flux sortants		
Compost conforme	Production de compost répondant à la norme NFU 44-051 (au 31 août 2016)	11 657 t	
Refus de tri	(au 15 septembre 2016) Exutoire : ISDND de Zaluaga Bi et d'Hazketa. A compter du 30 mai, les refus haut PCI ont été valorisés vers l'unité de valorisation énergétique Astria à Bègles.	21 746 t	
Ferraille extraite	Valorisation matière (au 15 septembre 2016)	1 180 t	
	Biogaz produit (au 31 août 2016) ayant permis la production de :	3 883 915 Nm3	
Energie	Electricité produite	8 633 MWh	
	Chaleur produite	4 658 MWh	

Unité de Valorisation	Organique par tri-compostage (UVO) de Mendixka		
Maître d'ouvrage	Syndicat Bil Ta Garbi (Titulaire de l'arrêté d'autorisation d'exploiter)		
Exploitant	Syndicat Bil Ta Garbi		
Localisation	Charritte-de-Bas (64)		
Capacité annuelle	20 000 t		
Date de mise en service	Septembre 2014		
OMr	15 993 t		
Collectivités utilisatrices	CdC Soule Xiberoa, SIVU Ostibarre Garbi, CdC Amikuze, CdC Navarrenx, CdC Salies de Béarn, CdC Sauveterre de Béarn, CdC Garazi Baigorri, Syndicat Garbiki		
	Flux sortants		
Compost conforme	Production de compost répondant à la norme NFU 44-051	2 184 t	
Refus de tri stocké	Exutoire : ISDND de Mendixka	3 579 t	
Refus de tri valorisés en CSR	Exutoire : Ces CSR servent de combustible dans des fours de cimenteries en remplacement d'énergies fossiles (gaz, fioul) par l'Entreprise Chipala.	4 456 t	
Ferraille extraite	Valorisation matière	309 t	

# COLLECTES SÉLECTIVES

# LA FILIÈRE DES COLLECTES SÉLECTIVES (CS)

Les collectes sélectives désignent les emballages ménagers recyclables (verre ; plastique ; carton) et les papiers triés par les habitants.







11,83%

### TAUX DE REFUS DE TRI

Afin d'estimer la qualité des emballages collectés, des échantillons sont prélevés chaque mois puis triés à part pour chaque collectivité adhérente. Ce prélèvement et ce tri s'appellent une caractérisation. La qualité se mesure par la part d'indésirables (erreur de tri des habitants) présents dans l'échantillon. Le taux de refus correspond au ratio quantité d'indésirables/quantité totale d'emballages triés.

# PERFORMANCES DES COLLECTES SÉLECTIVES PAR TYPE DE MATÉRIAUX

	Tonnages 2016	Evolution tonnages 2015/2016	Performance	Variation performance 2015/2016
Verre	10 605 t	5%	38 kg/an/hab.	5%
Papiers	7 284 t	6%	26 kg/an/hab.	5%
Emballages	5 354 t	3%	19 kg/an/hab.	3%
TOTAL	23 243 t	5%	83 kg/an/hab.	4%

#### VOIR LA « PERFORMANCE DU TRI À L'HABITANT PAR COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES » EN ANNEXE P.39

Au global, les tonnages de collectes sélectives progressent de 5 % par rapport à 2015. Ceci peut s'expliquer par :

- Une augmentation des tonnages collectés par les Communautés de Communes Soule-Xiberoa (+21%) et du Canton de Navarrenx (+10%) avec la mise en œuvre de la tarification incitative.
- Une progression du tri des emballages en verre (+5% vs 0,1% en 2015) due, notamment, aux efforts réalisés par les collectivités adhérentes dans l'installation et/ou l'optimisation des points d'apport volontaire dédiés à la collecte du verre. Cette rationalisation a été accompagnée par des actions de sensibilisation du réseau des Ambassadeurs du tri ainsi qu'une campagne de communication spéciale « C'est décidé, on se met au verre ! ».

# COLLECTES SÉLECTIVES

### LE CENTRE DE TRI DU PÔLE CANOPIA

Centre de tri des collectes sélectives de Canopia					
Maître d'ouvrage	Syndicat Bil Ta Garbi (Titulaire de l'arrêté d'autorisation	d'exploiter)			
Exploitant	Syndicat Bil Ta Garbi				
Localisation	Bayonne (64)				
Capacité annuelle	20 000 tonnes				
Mise en service	Décembre 2013				
Tonnages entrants	14 135 t provenant des collectivités adhérentes au Syndicat B des collectes provenant du SITCOM Côte Sud des Landes, du S Garbia et de l'entreprise RECO (kiosques de collecte sur park	Syndicat Mixte Bizi			
	Flux sortants				
Produits valorisés	Valorisation matière	13 697 t			
Refus de tri	Exutoires : UVO Canopia (soit avec valorisation organique partielle)	1 672 t			

A noter que les emballages en verre ne sont pas accueillis au centre de tri. Ils ne se trient pas avec les emballages ménagers recyclables et les papiers à l'exception de certains territoires disposant d'une collecte en porte à porte du bac jaune (mais le verre n'est quand même jamais mélangé aux autres emballages dans les camions de collecte qui disposent alors de deux compartiments).

### LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

A partir des déchets recyclables triés par les usagers et le centre de tri, elles produisent des « matières premières-secondaires » pour la fabrication de nouveaux objets.

	Repreneur	Destination
Métal	AFM RECYCLAGE	Bayonne
Cartons	PAPREC	Espagne
Plastiques	VALORPLAST	PET : Bayonne PEHD : Espagne
Emballages liquides alimentaires	SITA SUD-OUEST	Espagne
Journaux, Revues, Magazines	PAPREC	Espagne
Autres papiers	PAPREC	Espagne

# DÉCHETTERIES

### LA FILIÈRE DES DÉCHETS DE DÉCHETTERIES

Les déchets de déchetteries ou « encombrants » désignent les déchets ménagers qui ne sont pas collectés directement en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire car trop volumineux (gros cartons, bois, déchets verts, ferrailles...), spécifiques ou dangereux.

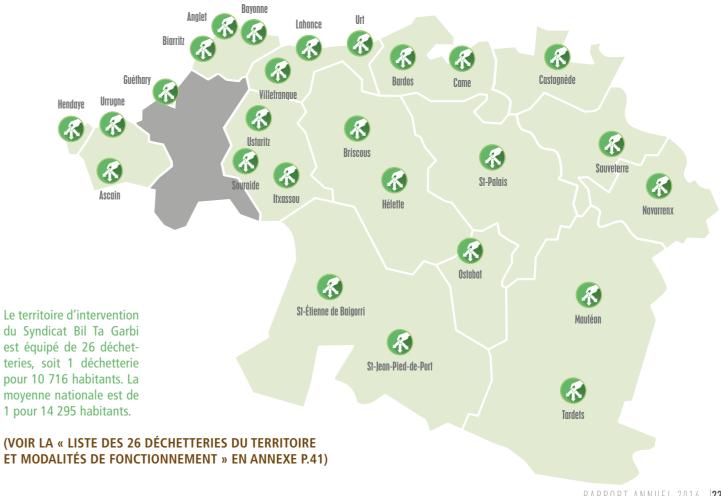


69%

#### TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS DE DÉCHETTERIES

Il est en légère baisse (71% en 2015) car les quantités de déchets verts ont diminué au global. Le développement des filières de valorisation se poursuit avec, notamment, la mise en place cette année encore de la filière Eco-Mobilier pour la prise en charge des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) et du plâtre.

#### VOIR LE « TAUX DE VALORISATION GLOBAL DES DÉCHETS EN DÉCHETTERIE PAR COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES » EN ANNEXE P.40.



# DÉCHETTERIES

### LA VALORISATION DES DÉCHETS DE DÉCHETTERIE

FLUX DE DÉCHETS	Résultats 2016	Evolution tonnages 2015/2016	Filière de valorisation / traitement	
Tout-venant	14 822 t	4%	Traitement par enfouissement	
Déchets verts	21 979 t	-11%	Valorisation organique (compost)	
Gravats	10 827 t	0%	Valorisation matière (remblais) ou enfouissement en site à gravats	
Ferraille	2 336 t	13%	Valorisation matière (aciérie)	
Bois	8 264 t	10%	Valorisation matière (panneaux agglomérés)	
Carton	3 085 t	9%	Valorisation matière (papèterie)	
D3E (Déchet d'Equipement Electrique et Electronique)	1 968 t	15%	Valorisation matière et traitement spécialisé (Eco-organisme Ecologic)	
Huile végétale	27 t	25%	Valorisation matière (bio-carburant)	
Pneus	67 t	-15%	Valorisation matière ou énergétique	
DEA (Déchet d'Elément d'Ameublement)	1 817 t	30%	Valorisation matière (Eco-organisme Eco-Mobilier)	
Plâtre	78 t	15%	Valorisation matière	
Cartouches d'encre	8 t	60%	Réemploi ou valorisation énergétique	
Déchets dangereux	514 t	-10%	Valorisation matière et énergétique (Eco-Organismes Eco-DDS ; DASTRI ; Corepile)	
TOTAL	65 791 t	0%		

#### VOIR LA « PRODUCTION DE DÉCHETS DE DÉCHETTERIES PAR TYPE DE DÉCHETS » EN ANNEXE P.42

Cette année, les tonnages diminuent sensiblement pour la première fois depuis plusieurs années (66 115 t. en 2015) avec, notamment, une baisse des quantités de déchets verts de l'ordre de 12%.



Et ce, malgré la hausse des tonnages de DEA (+29%) due à la poursuite des aménagements concernant la mise en place de bennes dédiées en déchetteries (+ 8 déchetteries concernées en 2016 – voir « Calendrier de déploiement » en annexe P.43) ou encore des tonnages d'huile végétale (+25%), de plâtre et de D3E (+15%).

Cette inflexion de la courbe s'inscrit dans la stratégie du Syndicat de diminuer de 10%, d'ici à 2020, la production de déchets ménagers et assimilés sur son territoire (voir STRATÉGIE P.8).

# LE TRAITEMENT DES DÉCHETS NON VALORISABLES "TOUT-VENANT" DE DÉCHETTERIES

Les tonnages présentés ci-dessous incluent les déchets des activités professionnelles réceptionnés en déchetteries mais qui ne sont pas comptabilisés avec la benne des déchets « tout-venant » de déchetterie.

En 2016, dans l'objectif d'enfouir toujours moins de déchets, le Syndicat a opéré un test de valorisation énergétique de la benne de déchets « tout-venant » des déchetteries. Cet essai a porté sur l'incinération de 111 tonnes de déchets en partenariat avec le SITCOM Côte Sud des Landes et son unité d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Benesse-Maremne.

Installati	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Mendixka					
Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage Syndicat Bil Ta Garbi (Titulaire de l'arrêté d'autorisation d'exploiter)					
Exploitant	Syndicat Bil Ta Garbi					
Localisation	Charritte-de-Bas (64)					
Capacité annuelle	ité annuelle 16 000 t					
Mise en service	6 Octobre 2014					
Encombrants non valorisables des déchetteries	Collectivités utilisatrices : CdC Soule Xiberoa, SIVU Ostibarre Garbi, CdC Amikuze, CdC Navarrenx, CdC Salies de Béarn, CdC Sauveterre de Béarn, CdC Garazi Baigorri, Cdc Bidache, Agglomération Côte Basque-Adour, CdC Nive Adour	8 624 t*				

Installation de Stockag	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) d'Hazketa (Fermeture 31 mai 2016)					
Maître d'ouvrage	Syndicat Bil Ta Garbi					
Exploitant et Titulaire de l'arrêté d'autorisation d'exploiter	СЕРВ					
Localisation	Hasparren (64)					
Capacité annuelle	72 000 t					
Encombrants non valorisables des déchetteries	Collectivités utilisatrices : Sied Côte Basque Sud, Hendaye, CdC Errobi, Agglomération Côte Basque-Adour, CdC Nive Adour, Syndicat Garbiki	4 033 t*				

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Zaluaga				
Maître d'ouvrage	Syndicat Bizi Garbia			
Exploitant et Titulaire de l'arrêté d'autorisation d'exploiter	Syndicat Bizi Garbia			
Localisation	St Pée / Nivelle			
Capacité annuelle	50 000 t/an			
Encombrants non valorisables des déchetteries	Collectivités utilisatrices : Sied Côte Basque Sud, Hendaye, CdC Errobi, Agglomération Côte Basque-Adour, CdC Nive Adour.  Par ailleurs, durant les quelques jours de remise en état de l'ISDND de Mendixka suite à un départ de feu le 6 août 2016, les encombrants des collectivités suivantes ont été accueillis sur ce site : CdC Soule Xiberoa, SIVU Ostibarre Garbi, CdC Amikuze, CdC Navarrenx, CdC Salies de Béarn, CdC Sauveterre de Béarn, CdC Garazi Baigorri, CdC Bidache	3 007 t*		

<sup>\*</sup> Ces tonnages enfouis incluent les déchets de professionnels réceptionnés en déchetteries et non comptabilisés en encombrants.

# DÉCHETTERIES

# LA FILIÈRE DES DÉCHETS DANGEREUX

Les « déchets dangereux » désignent les déchets des ménages qui, par leur composition ou leur caractéristique, présentent un danger pour la santé de l'Homme et un risque pour l'environnement de par leur caractère polluant. Ils regroupent :

- LES PILES ET ACCUMULATEURS
- L'HUILE MOTEUR
- LES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (Y COMPRIS LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES DE LA FILIÈRE ECO-DDS) LES DÉCHETS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

L'ensemble des 26 déchetteries du territoire est équipé de dispositifs présentant des caractéristiques de stockage particulières : ventilation, bac de rétention, fermeture sécurisée, résistance au feu... Les gardiens de déchetteries ont reçu des formations pour la manipulation de ces déchets. Ces déchets sont ensuite transportés et valorisés dans les conditions réglementaires suivant leur dangerosité.



#### VOIR LES « QUANTITÉS COLLECTÉES PAR TYPE DE DÉCHETS DANGEREUX » EN ANNEXE P.44



#### LA PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS DANGEREUX

	COLLECTE	PRODUITS Acceptés		REPRENEURS		FILIÈRES DE TRAITEMENT, De Valorisation ou d'Élimination
		Piles	•	SCRELEC	<b>•</b>	Traitement et Valorisation
		Huiles moteur	•	DARGELOS	•	Valorisation
A	APPORT EN DÉCHETTERIES (ARMOIRE SPÉCIALE)	Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	<b>&gt;</b>	SIAP VÉOLIA Éco-Organisme EcoDDS	<b>)</b>	Traitement et Valorisation
		Déchets de Soins des Ménages (DSM)	<b>)</b>	Éco-Organisme DASTRI	<b>)</b>	Traitement (incinération)



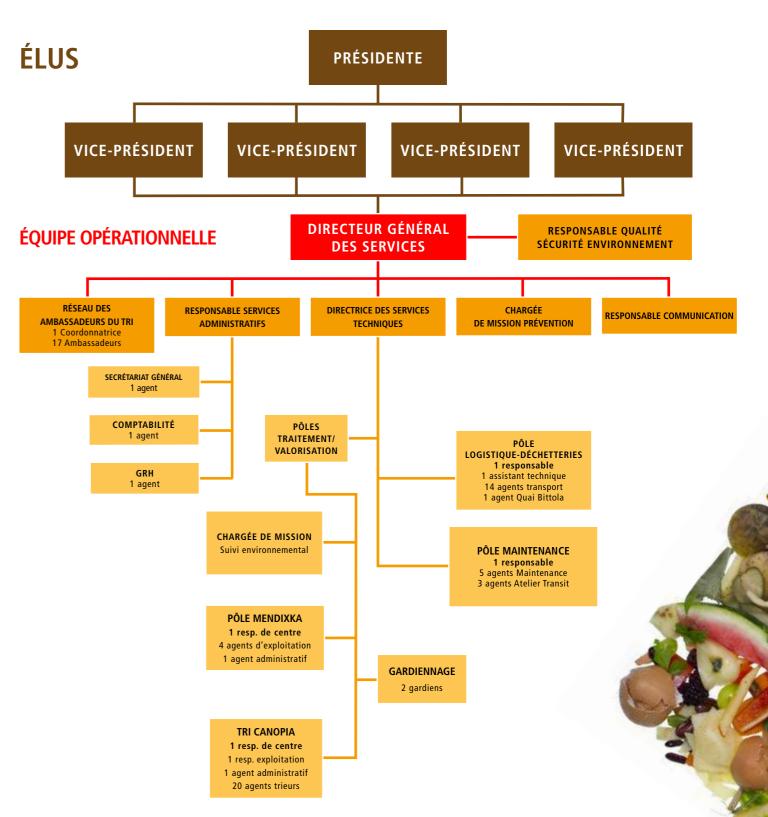




# **L'ADMINISTRATION**

#### L'ORGANISATION FONCTIONNELLE DU SYNDICAT BIL TA GARBI





# **ADMINISTRATION**

#### LES SERVICES DU SYNDICAT

Les effectifs du Syndicat au 31 décembre 2016 s'établissent à 84 agents équivalent temps plein (ETP) permanents répartis entre services opérationnels et supports.

#### **▶ LES SERVICES OPÉRATIONNELS**

Les services techniques comptent une directrice qui coordonne les actions de 58 agents permanents répartis entre le :

- SERVICE TRANSPORT/LOGISTIQUE DÉDIÉ AU TRANSFERT, TRANSPORT ET COMPACTAGE DES BENNES DE DÉCHETTERIES ET AU TRANSFERT, TRANSPORT D'ORDURES MÉNAGÈRES ;
- SERVICE VALORISATION ET TRAITEMENT REGROUPANT LE CENTRE DE TRI DES PAPIERS ET EMBALLAGES RECYCLABLES ET LES GARDIENS DU PÔLE CANOPIA, LE PÔLE MENDIXKA (UVO ET ISDND) ET LA CHARGÉE DU SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES SITES ;
- SERVICE MAINTENANCE QUI A LA CHARGE DE L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS EXPLOITÉ PAR LE SYNDICAT AINSI QUE DES MATÉRIELS ROULANTS (BENNES, CAMIONS, VÉHICULES DE SERVICE).

Le service des Ambassadeurs du tri est constitué de 17 agents permanents. Ce service est organisé en réseau avec des agents délégués aux collectivités adhérentes. Ce réseau est encadré par une responsable qui coordonne son activité.

#### **▶ LES SERVICES SUPPORTS**

Ils accompagnent les services opérationnels au quotidien dans leurs missions. Ils sont constitués de 7 personnes autour d'un Directeur général des services :

- UN SERVICE ADMINISTRATIF COMPOSÉ DE 4 AGENTS QUI ASSURENT LE SECRÉTARIAT, LA FACTURATION, LA COMPTABILITÉ, LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ;
- UN CHARGÉ DE MISSION « PRÉVENTION » RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE LA PROMOTION DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS ;
- UNE PERSONNE RESPONSABLE DE LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE MENÉE PAR LE SYNDICAT ET DE LA QUALITÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ;
- UNE PERSONNE RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES (PRESSE, GRAND PUBLIC, ASSOCIATIONS DE RIVERAINS,...);

#### LE TABLEAU DES EMPLOIS DU SYNDICAT EN 2016

	EFFECTIFS 2010			:	STATUT		AGE		SEXE				
Emplois 2016	Effectifs au 31/12/2015	Départs 2016	Arrivées 2016	Effectifs au 31/12/2016	Variation 2016/2015	FPT	Contratuel	Emploi aidé	< 30 ans	30 à 45 ans	> 45 ans	М	F
TOTAL Emplois	75	6	7	84	1	79	4	1	10	50	24	67	17
Ambass. du tri	16	1	3	18	2	15	3	0	3	11	4	16	2
Logistique	18	2	1	17	-1	17	0	0	1	7	9	16	1
Maintenance	9	0	0	9	0	9	0	0	2	7	0	9	0
Traitement/valorisation	32	2	2	32	0	31	0	1	3	18	11	24	8
Services supports	8	1	1	8	0	7	1	0	1	7	0	2	6

### LES FORMATIONS RÉALISÉES

Pour la 5ème année consécutive, le Syndicat a programmé un plan de formation dont les objectifs sont au nombre de cinq:

- INITIER ET SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES AGENTS À LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE ISO 14001;
- PROFESSIONNALISER ET RENFORCER LES COMPÉTENCES EN INTERNE ;
- 3 FAVORISER ET ACCOMPAGNER LA PROMOTION INDIVIDUELLE DES AGENTS ;
- **4** SE PRÉMUNIR DES RISQUES :
- **5** AMÉLIORER LE MANAGEMENT D'ÉQUIPE ;
- **6** PERMETTRE L'AMÉLIORATION DES RÉSULTATS DU TERRITOIRE EN TERMES DE RÉDUCTION ET TRI DES DÉCHETS

# 489 JOURS

DE FORMATION ONT ÉTÉ DISPENSÉS EN 2016

438 jours en 2015 soit une moyenne de 5,82 jours par agent et une progression de plus de 50 jours à effectif quasiconstant (83 agents en 2015).

Cet effort significatif a pour objectif de permettre aux agents de travailler en sécurité, d'améliorer leurs compétences et d'évoluer tout au long de leur carrière.

Cette année encore, les formations consacrées à la sécurité au travail et à l'environnement ont été privilégiées.

#### LES INSTANCES PARITAIRES

En 2016, les deux instances paritaires du Syndicat, Comité Technique Paritaire (CTP) et Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail (CHSCT), ont poursuivi le travail entamé lors de leur mise en place effective en 2015.

Le CTP s'est réuni à deux reprises pour travailler principalement sur :

- LE PLAN DE FORMATION,
- L'INTÉGRATION DES AGENTS DE BIZI GARBIA AU SYNDICAT BIL TA GARBI AU 1ER JANVIER 2017 ;
- LE BILAN SOCIAL 2015 DE LA COLLECTIVITÉ.

Le CHSCT, quant à lui, s'est réuni trois fois pour aborder les sujets tels que :

- LE SUIVI DES REGISTRES ET INDICATEURS SÉCURITÉ SANTÉ AU TRAVAIL ;
- LE SUIVI DES ACCIDENTS DE TRAVAIL;
- LE PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION ;
- L'ÉTUDE ERGONOMIQUE DU CENTRE DE TRI ;
- LE PROJET D'INFORMATIQUE EMBARQUÉE;
- LES DIVERSES PROCÉDURES ET CONSIGNES.

En parallèle, un groupe de travail a été constitué pour travailler à la démarche de mise en place d'un règlement de Régime Indemnitaire, travail qui doit aboutir en 2017.





# )MINISTRAT



#### LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC

Le Syndicat Bil Ta Garbi est assujetti à la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée). C'est pourquoi, les montants indiqués dans ce chapitre sont des montants HORS TAXE (HT).

Le Syndicat ayant contractualisé avec une société agréée, la TVA applicable sur les contributions est de 10 % depuis 2014 (TVA dont le taux a été modifié par deux fois au 1er janvier 2012, passant de 5.5 à 7% puis en 2014 de 7% à 10%). Cette modification de taux n'a pas d'incidence directe sur le budget du Syndicat (voté HT). En revanche, elle impacte directement les collectivités qui ne sont pas assujetties à la TVA.

Les tarifs appliqués à chaque collectivité tiennent compte des recettes produites (rachats matériaux, soutiens) : le tarif facturé étant le résultat du coût déduction faite des recettes. Les recettes sont néanmoins attribuées à chaque adhérent en fonction de ses propres performances.

Le solde (positif ou négatif) donne ensuite lieu à la constitution d'un tarif individualisé de traitement des ordures ménagères pour chaque adhérent.

Il y a donc lieu de distinguer :

- LE COÛT DU SERVICE = COÛT DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES + EMBALLAGES ET PAPIERS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE + SERVICE DES ADT + TRANSPORT + ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- LE TARIF PRATIQUÉ = COÛT DE TRAITEMENT RECETTES AFFECTÉES (RACHATS ET SOUTIENS) EN FONCTION DES PERFORMANCES DE CHAQUE COLLECTIVITÉ

Le financement du service public de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés est principalement assuré par les contributions versées mensuellement par les 14 collectivités adhérentes au Syndicat.

Les collectivités versent une contribution qui couvre :

- ▶ LE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET LA COMMUNICATION DU SYNDICAT. ELLE EST CALCULÉE AU PRORA-TA DU NOMBRE D'HABITANTS. EN 2016, CETTE CONTRIBUTION REPRÉSENTAIT 2,06€HT / HABITANT (2.27 € TTC).
- ▶ LES CHARGES LIÉES AU TRANSFERT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DE DÉCHETS. CETTE PART EST CALCULÉE AU PRORATA DES TONNAGES VALORISÉS ET TRAITÉS POUR CHAQUE COLLECTIVITÉ.

Depuis 2011, le principe de mutualisation totale des tarifs sur les prestations de tri des emballages et papiers recyclables ainsi que les prestations rendues en déchetteries a été adopté. Chaque collectivité adhérente paie donc uniquement en fonction de ses propres tonnages, quelles que soient les conditions particulières relatives à ses installations et aux marchés qui lui sont dévolus.

#### **COÛT DE TRAITEMENT DES OMR EN 2016**

Ordures Ménagères	Unité	P.U. H.T.
Transfert, transport, traitement	tonne	137,50 €

#### **COÛT DE TRAITEMENT DES RECYCLABLES EN 2016**

Collecte sélective	Unité	P.U. H.T.
Transport et Tri mélange Emballages et JRM	tonne	198,00 €
Tri Emballages seuls	tonne	289,00 €
Transport du verre	tonne	10,50 €

A côté de la participation des collectivités, le Syndicat facture également ses services à des apporteurs extérieurs. Les apporteurs extérieurs sont principalement :

- DES COLLECTIVITÉS (VILLES DE BAYONNE, ANGLET ET BIARRITZ, SITCOM CÔTE SUD DES LANDES, SYNDICAT BIZI GARBIA)
- DES ENTREPRISES PRODUCTRICES DE DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS (DIB) ET FERMENTESCIBLES

Ces prestations représentent, en 2016, une recette de 1 033 k€, soit 4.5% des sources de financement du Syndicat.

VOIR LES « DÉTAILS DES TARIFS DE TRAITEMENT APPLIQUÉS AUX PARTENAIRES EXTÉRIEURS EN 2016 » EN ANNEXE P.46

#### MONTANT ANNUEL GLOBAL ET RÉPARTITION DES DÉPENSES

En 2016, le montant annuel total des dépenses de l'exercice budgétaire du Syndicat Bil Ta Garbi s'est porté à près de 28.5 MILLIONS D'EUROS (M€).

	Montant HT 2016	Répartition
Dépenses de fonctionnement	23 221 747 €	82%
Dépenses d'investissement	5 261 067 €	18%
DEPENSES TOTALES	28 482 814 €	100 %





### LES MODALITÉS ET RÉPARTITION DES SOURCES DE FINANCEMENT : EN FONCTIONNEMENT

Comme évogué plus haut, le financement du service de traitement des déchets est majoritairement assuré par les contributions versées mensuellement par les collectivités adhérentes.

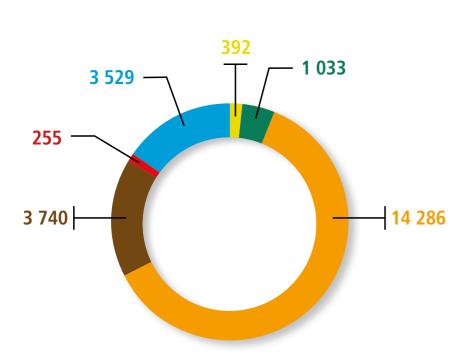
Cependant, d'autres ressources complémentaires permettent de diminuer le coût financé par les collectivités adhérentes
• LES PRESTATIONS EFFECTUÉES POUR DES CLIENTS EXTÉRIEURS ;

- LES PRODUITS ISSUS DE LA REVENTE DE MATÉRIAUX ET MATIÈRES PREMIÈRES : MATÉRIAUX (PLASTIQUES, PAPIERS, FERRAILLES,...); COMPOST; ENERGIE;
- LES SOUTIENS VERSÉS PAR LES ECO-ORGANISMES PRINCIPALEMENT EN FONCTION DES PERFORMANCES DE TRI (ECO-EMBALLAGES, ECO-FOLIO, ECO-DDS, OCAD3E, ...);
- LES SUBVENTIONS VERSÉES PAR NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS (EUROPE, ADEME, DÉPARTEMENT,...)

# **ADMINISTRATION**

#### RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2016 (EN K€)





CONTRIBUTIONS DES ADHÉRENTS

AIDES / SUBVENTIONS

AUTRES PRODUITS DIVERS
(DONT ATTÉNUATIONS DE CHARGES)

**SOUTIENS DES ECO-ORGANISMES** 

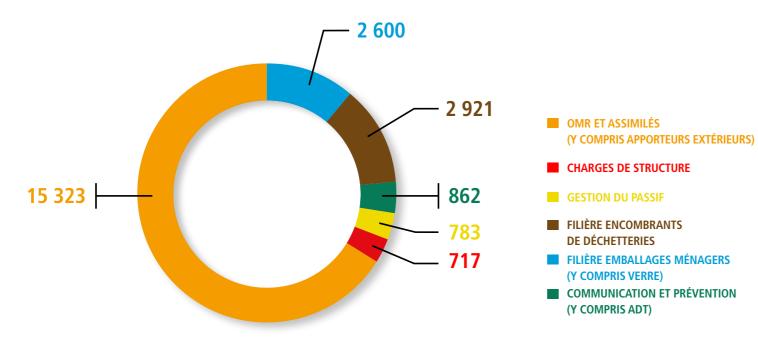
VENTE DE MATÉRIAUX, COMPOST, ÉNERGIE

■ PRESTATIONS À DES TIERS

VOIR LES « DÉTAILS DES RECETTES LIÉES À LA VALORISATION DES DÉCHETS » EN ANNEXE P.46

#### RÉPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR TYPE DE TRAITEMENT (EN K€)

Le compte administratif du Syndicat fait apparaître pour l'année 2016, un total de dépenses de 23 221 747 € en fonctionnement, ventilé de la manière suivante :



VOIR LES « DÉTAILS DU MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES EN 2016 » EN ANNEXE P. 47

# LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2016

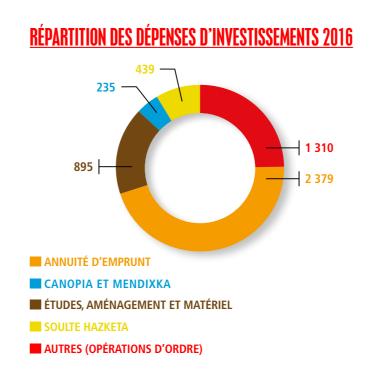
Par **dépenses d'investissement**, on entend les dépenses engagées et réalisées en 2016 (hors restes à réaliser reportés sur 2017). Le total des dépenses d'équipements bruts réalisées s'élève à : 1 569 K€ HT (contre 6 572 € HT en 2015).

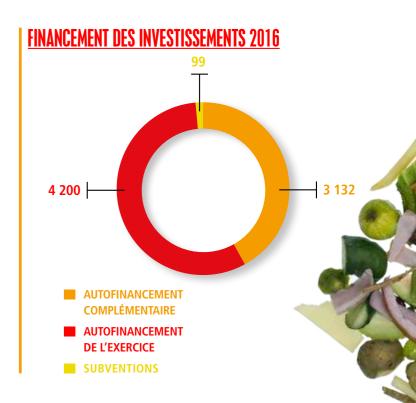
Nature de l'investissement (hors RAR)	Montant H.T. (en K€)
Opération Mendixka – Charritte de Bas	235
Acquisition de matériel (camions, bennes, armoires à DMS, VL, engins,)	295
Etudes sur les installations de traitement	23
Matériel informatique	6
Soulte reprise site d'Hazketa	439
Travaux d'Aménagements divers sites existants	571
TOTAL 2016	1 569

En 2016, les installations de traitement étant achevées, les dépenses d'investissements bruts réalisées ont nettement diminué.

En recettes, ces investissements sont financés par :

- LES SUBVENTIONS (CONSEIL DÉPARTEMENTAL, ADEME, FEDER);
- L'AUTOFINANCEMENT POUR LA PARTIE RESTANTE.





Le Syndicat n'a pas eu recours à de nouveaux emprunts sur l'exercice 2016. L'endettement du Syndicat au 31 décembre 2016 passe à 69 779 k€ contre 72 158 k€ au 31 décembre 2015.

35 RAPPORT ANNUEL 2016 RAPPORT ANNUEL 2016

### <u>LE NOMBRE D'HABITANTS PAR COLLECTIVITÉ ADHÉRENTE EN 2016</u>

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES	Nombre de communes	Population municipale 2014	Variation population avec l'année précédente
Communauté de Communes Amikuze	27	9 680 hab.	0,32%
Communauté de Communes du Pays de Bidache	7	5 914 hab.	1,46%
Agglomération Côte Basque-Adour	4	119 417 hab.	-0,07%
Communauté de Communes Errobi	9	23 421 hab.	2,51%
Communauté de Communes Garazi-Baigorri	30	12 684 hab.	0,63%
Syndicat mixte Garbiki	16	17 105 hab.	0,63%
Communauté de Communes du Canton de Navarrenx	19	5 170 hab.	0,04%
Communauté de Communes Nive Adour	6	19 017 hab.	1,86%
SIVU Oztibarre Garbi	8	1 425 hab.	-0,70%
Communauté de Communes Salies de Béarn	11	7 877 hab.	-0,40%
Communauté de Communes Sauveterre de Béarn	23	4 649 hab.	0,30%
SIED Côte Basque Sud	5	22 651 hab.	-0,50%
Communauté de Communes Soule-Xiberoa	36	12 840 hab.	-0,99%
Commune Hendaye	1	16 783 hab.	-0,62%
TOTAL	202	278 633 hab.	0,27%

(Source INSEE – population municipale 2014 – données parues au 1er janvier 2017)

### TAUX DE VALORISATION GLOBAL DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) PAR COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES	Production DMA	Evolution de la production de déchets 2015/2016	Performance	Taux de valorisation global 2016
Communauté de Communes Amikuze	4 569 t	-13,91%	472 kg/hab.	73%
Communauté de Communes du Pays de Bidache	3 300 t	7,68%	558 kg/hab.	76%
Agglomération Côte Basque-Adour	72 044 t	2,05%	603 kg/hab.	66%
Communauté de Communes Errobi	13 071 t	0,54%	558 kg/hab.	70%
Communauté de Communes Garazi-Baigorri	6 863 t	-5,63%	541 kg/hab.	75%
Syndicat mixte Garbiki	8 290 t	8,73%	485 kg/hab.	80%
Communauté de Communes du Canton de Navarrenx	2 789 t	6,50%	539 kg/hab.	75%
Communauté de Communes Nive Adour	12 749 t	-8,77%	670 kg/hab.	77%
SIVU Oztibarre Garbi	686 t	1,98%	481 kg/hab.	73%
Communauté de Communes Salies de Béarn	5 873 t	7,18%	746 kg/hab.	77%
Communauté de Communes Sauveterre de Béarn	2 724 t	-14,60%	586 kg/hab.	76%
SIED Côte Basque Sud	15 051 t	5,99%	664 kg/hab.	60%
Communauté de Communes Soule-Xiberoa	6 030 t	-16,90%	470 kg/hab.	77%
Hendaye	11 718 t	2,61%	698 kg/hab.	62%
TOTAL	165 757 t	0%	595 kg/hab.	69%

### PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES PAR COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES	Tonnages traités en 2016	Performance	Variation tonnages 2015/2016	Variation kg/hab. 2015/2016
Communauté de Communes Amikuze	2 054 t	212 kg/hab.	0,64%	0,31%
Communauté de Communes du Pays de Bidache	1 264 t	214 kg/hab.	-1,11%	-3%
Agglomération Côte Basque-Adour	40 296 t	337 kg/hab.	1,70%	2%
Communauté de Communes Errobi	4 650 t	199 kg/hab.	-5,58%	-8%
Communauté de Communes Garazi-Baigorri	3 343 t	264 kg/hab.	-3,29%	-4%
Syndicat mixte Garbiki	3 204 t	187 kg/hab.	-5,37%	-6%
Communauté de Communes du Canton de Navarrenx	743 t	144 kg/hab.	-26,30%	-26%
Communauté de Communes Nive Adour	3 502 t	184 kg/hab.	1,71%	-0,15%
SIVU Oztibarre Garbi	229 t	160 kg/hab.	10,08%	11%
Communauté de Communes Salies de Béarn	1 660 t	211 kg/hab.	-0,47%	-0,07%
Communauté de Communes Sauveterre de Béarn	653 t	140 kg/hab.	-4,02%	-4%
SIED Côte Basque Sud	7 120 t	314 kg/hab.	0,72%	1%
Communauté de Communes Soule-Xiberoa	1 942 t	151 kg/hab.	-32,07%	-31%
Hendaye	6 061 t	361 kg/hab.	5,85%	6,50%
TOTAL	76 721 t	275 kg/hab	-1%	-1,11%

### PERFORMANCE DU TRI À L'HABITANT PAR COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES	Verre	Emballages	JRM	Total Emballages collectés 2016	Taux de détournement CS/(CS+OM)	Evolution tonnages 2015/2016	Evolution kg/hab. 2015/2016	Performance
CdC Amikuze	344 t	190 t	246 t	781 t	28%	5%	4%	81 kg/hab.
CdC du Pays de Bidache	229 t	74 t	163 t	467 t	27%	3%	1%	79 kg/hab.
Agglomération Côte Basque-Adour	4 170 t	2 330 t	2 717 t	9 217 t	19%	3%	3%	77 kg/hab.
CdC Errobi	1 006 t	449 t	676 t	2 131 t	32%	6%	4%	91 kg/hab.
CdC Garazi Baigorri	596 t	172 t	279 t	1 046 t	24%	1%	0%	82 kg/hab.
Syndicat mixte Garbiki	558 t	273 t	488 t	1 319 t	29%	3%	2%	77 kg/hab.
CdC du canton de Navarrenx	175 t	106 t	156 t	437 t	37%	10%	10%	84 kg/hab.
CdC Nive Adour	727 t	448 t	637 t	1 812 t	34%	4%	2%	95 kg/hab.
SIVU Oztibarre Garbi	51 t	30 t	41 t	122 t	35%	-1%	0%	85 kg/hab.
CdC Salies de Béarn	309 t	152 t	288 t	749 t	31%	9%	10%	95 kg/hab.
CdC Sauveterre de Béarn	201 t	79 t	146 t	426 t	39%	2%	2%	92 kg/hab.
SIED Côte Basque Sud	1 131 t	426 t	645 t	2 202 t	24%	4%	4%	97 kg/hab.
CdC Soule-Xiberoa	551 t	306 t	433 t	1 291 t	40%	21%	23%	101 kg/hab.
Hendaye	557 t	318 t	370 t	1 244 t	17%	5%	5%	74 kg/hab.
TOTAL	10 605 t	5 353 t	7 285 t	23 244 t	23%	5%	4%	83 kg/hab.

CdC : Communauté de Communes

NB: Le carton professionnel de l'Agglomération Côte Basque-Adour a fait l'objet d'une collecte spécifique afin qu'il ne soit pas jeté avec les OMR. Ces 722 tonnes sont comptabilisées dans le taux de détournement en tant que collecte sélective.

### TAUX DE VALORISATION GLOBAL DES DÉCHETS EN DÉCHETTERIE PAR COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES	Total déchetterie 2016	Total déchetterie valorisé 2016	Taux valorisation déchetterie 2016
Communauté de Communes Amikuze	1 734 t	1 019 t	58%
Communauté de Communes du Pays de Bidache	1 569 t	1 253 t	80%
Agglomération Côte Basque-Adour	22 532 t	15 712 t	70%
Communauté de Communes Errobi	6 289 t	3 945 t	63%
Communauté de Communes Garazi-Baigorri	2 473 t	1 589 t	64%
Syndicat mixte Garbiki	3 766 t	2 971 t	79%
Communauté de Communes du Canton de Navarrenx	1 609 t	1 115 t	69%
Communauté de Communes Salies de Béarn	3 464 t	2 522 t	73%
Communauté de Communes Sauveterre de Béarn	1 645 t	1 164 t	71%
SIVU Oztibarre Garbi	335 t	213 t	64%
Communauté de Communes Nive Adour	7 434 t	6 179 t	83%
SIED Côte Basque Sud	5 729 t	3 261 t	57%
Communauté de Communes Soule-Xiberoa	2 797 t	1 930 t	69%
Commune Hendaye	4 413 t	2 849 t	65%
TOTAL	65 791 t	45 723 t	69%

### <u>LISTE DES 26 DÉCHETTERIES DU TERRITOIRE ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT</u>

LISTE DES DÉCHETTERIES	Maître d'ouvrage	Exploitant de la collecte	Evacuation des déchets		
Biarritz	Agglomération				
Bayonne	Côte basque-Adour		Prestataires privés		
Anglet					
Urrugne					
Ascain	SIED				
Guéthary					
Itxassou					
Ustaritz	CdC Errobi				
Souraïde					
Bustince	CdC Garazi Baigorri				
St Etienne de Baigorri		Régie			
Bardos	CdC Bidache				
Came					
Sauveterre de Béarn	CdC Sauveterre-de-Béarn	neg.c	Syndicat Bil Ta Garbi		
Méritein	CdC de Navarrenx				
Castagnède	CdC Salies-de-Béarn				
St-Palais	CdC Amikuze				
Mauléon	CdC Soule Xiberoa				
Tardets	cuc Joule Alberta				
Villefranque					
Lahonce	CdC Nive Adour				
Urt					
Hendaye	Ville d'Hendaye				
Briscous	Syndicat Garbiki				
Hélette	Synuicat Garbiki				
Ostabat	SIVU Oztibarre				

CdC : Communauté de Communes

### <u>LA PRODUCTION DE DÉCHETS DE DÉCHETTERIES PAR TYPE DE DÉCHETS</u>

FLUX DE DÉCHETS	Résultats 2016	Evolution tonnages 2015/2016	Performance	Evolution Performance 2015/2016
Tout-venant	14 822 t	4%	53 kg/hab.	4%
Déchets verts	21 979 t	-11%	79 kg/hab.	-12%
Gravats	10 827 t	0%	39 kg/hab.	0%
Ferraille	2 336 t	13%	8 kg/hab.	13%
Bois	8 264 t	10%	30 kg/hab.	9%
Carton	3 085 t	9%	11 kg/hab.	9%
D3E*	1 968 t	15%	7 kg/hab.	15%
Huile végétale	27 t	25%	0,1 kg/hab.	24%
Pneus	67 t	-15%	0,2 kg/hab.	-16%
DEA**	1 817 t	30%	6,5 kg/hab.	29%
Plâtre	78 t	15%	0,3 kg/hab.	14%
Cartouches d'encre	8 t	60%	-	-
Déchets dangereux	514 t	-10%	2 kg/hab.	-11%
TOTAL	65 791 t	0%	236 kg/hab.	-1%

<sup>\*</sup> D3E = Déchets d'Equipement Electrique et Electronique \*\* DEA = Déchets d'Eléments d'Ameublement

### CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT DES BENNES DE DÉCHETS D'ELÉMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA) EN DÉCHETTERIES

IMPLANTATION	Déchetterie		
	Briscous		
	Hélette		
2044	Urt		
	Lahonce		
2014	Villefranque		
	Ustaritz		
	ltxassou		
	Souraïde		
2015	Anglet		
2013	Bayonne		
	Mauléon		
	Tardets		
	Meritein		
2016	Sauveterre		
2010	Baigorri		
	Bustince		
	Ostabat		
	Castagnède		
	Biarritz		
2017	Came		
	Bardos		
	Saint Palais		
	Urrugne		
	Ascain		
2018	Hendaye		

# QUANTITÉS COLLECTÉES PAR TYPE DE DÉCHETS DANGEREUX

FLUX DE DÉCHETS DANGEREUX	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Piles	27 t	25 t	24 t	19 t	26 t	27 t	26 t	22 t	13 t	8 t
Huile moteur	70 t	96 t	86 t	83 t	78 t	77 t	83 t	84 t	29 t	39 t
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	413 t	447 t	428 t	418 t	355 t	231 t	342 t	217 t	196 t	131 t
Déchets Soins des Ménages (DSM)	4 t	4 t	4 t	4 t	4 t	3 t	6 t	4 t	3 t	1 t
TOTAL	514 t	572 t	542 t	524 t	463 t	338 t	457 t	327 t	241 t	179 t

### <u>DÉTAILS DES COÛTS POUR LES DÉCHETS DE DÉCHETTERIES EN 2016</u>

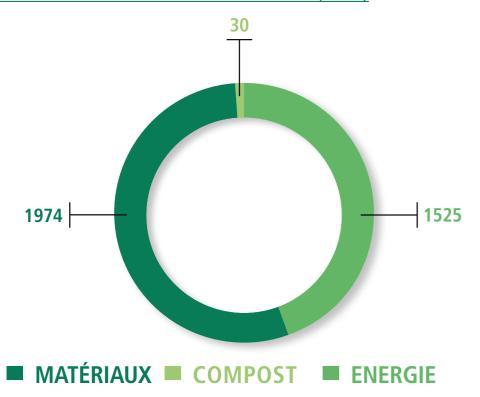
DÉCHETTERIE	Unité	P.U. H.T.
MATÉRIEL-CONTENANTS		
Location de benne	mois	65,00 €
ENCOMBRANTS		
Transport pour flux collectés en porte à porte	tonne	36,00 €
Traitement pour flux collectés en porte à porte	tonne	94,35 €
Transport pour flux issus de l'apport volontaire	tonne	80,00 €
Traitement pour flux issus de l'apport volontaire	tonne	94,70 €
TRAITEMENT POUR FLUX TRIÉS, HORS MOBILIER USAGER, I	SSUS DE DÉCHETTERIES	
Transport	tonne	36,00 €
Traitement	tonne	97,80 €
TRAITEMENT POUR FLUX NON TRIÉS, AVEC MOBILIER USAGER	R, ISSUS DE DÉCHETTERIES	
Transport	tonne	36,00 €
Traitement	tonne	88,10 €
BOIS		
Transport (flux en mélange avec DEA)	tonne	30,00 €
Transport (flux trié hors DEA)	tonne	39,20 €
GRAVATS		
Transport	tonne	12,66 €
Traitement	tonne	6,63 €
PLÂTRE		
Transport	rotation	160,00 €
Traitement	tonne	100,00 €
DÉCHETS VERTS		
Transport	tonne	11,90 €
Traitement	tonne	20,00 €
CARTON		
Transport	tonne	15,00 €
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX		
Collecte et traitement acides/bases	kg	0,875 €
Collecte et traitement aérosols	kg	1,032 €
Collecte et traitement ampoules et tubes	kg	0,210 €
Collecte et traitement bidons vides	kg	0,525 €
Collecte et traitement comburants/carburants	kg	1,240 €
Collecte et traitement non identifiés	kg	1,240 €
Collecte et traitement pateux	kg	0,525 €
Collecte et traitement phytosanitaires	kg	0,995 €
Collecte et traitement solvants	kg	0,540 €
Collecte et traitement des radiographies	kg	- €
Collecte et traitement laboratoires toxiques	kg	1,240 €
Collecte et traitement médicaments	kg	0,525 €
PNEUS		
Traitement	tonne	138,00 €
DÉCHETS BALAYAGE		
Transport	tonne	36,00 €
Traitement	tonne	94,70 €
JRM		
Transfert	tonne	47,00 €
Transport	tonne	20,00 €



### TARIFS DE TRAITEMENT APPLIQUÉS AUX PARTENAIRES EXTÉRIEURS EN 2016

SITE DE RÉCEPTION	Type de déchets	Tarifs
UVO* Canopia	DIB et déchets divers	122,00 € HT/T
UVO Canopia	Graisses	40,00 € HT/T
UVO Canopia	Biodéchets	60,00 € HT/T
ISDND** Mendixka	DIB et déchets divers	99,13 € HT/T
CDT*** Canopia	Tri conditionnement de recyclables (mélange)	165,52 € HT/T
CDT Canopia	Traitement des refus de la CS	129,28 € HT/T
CDT Canopia	Tri conditionnement flacons et bouteilles plastiques	190,00 € HT/T
CDT Canopia	Tri conditionnement cartonnettes et briques alimentaires	110,00 € HT/T
CDT Canopia	Transport, tri, conditionnement flacons et bouteilles plastiques compactées (selon distance)	250,00 € HT/T 270,00 € HT/T 350,00 € HT/T

### <u>DÉTAILS DES RECETTES LIÉES À LA VALORISATION DES DÉCHETS (EN K€)</u>



### <u>DÉTAILS DU MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES EN 2016</u>

PRESTATAIRE	Prestations 2016 (HT)	TOTAL
BIZI GARBIA	Traitement des Refus OM et encombrants	743 030,56
СЕРВ	Traitement sur Hazketa : encombrants et OM	1 041 809,24
Chimirec	Traitement des huiles	11 050,00
Chipala	Refus issus des OM lot 1	250 822,11
CORE Landes	Cartouches d'encre	2 511,56
LANDA BIDE	2015/11 Transport refus Mendixka- Lot 1	94 517,42
LANDA BIDE	2016/03 TR Encombrants non valorisés	49 600,00
E. MINDURRY	Evacuation DECHETS DE VOIRIE	10 877,58
E. MINDURRY	Transport Enc. Bois Cartons et DV ACBA	209 629,88
GARICOIX	Evacuation de déchetteries	50 985,00
HAGET Olivier	Epandage compost mendixka	7 057,04
LOREKI	Broyage de Déchets verts	139 093,55
LOREKI	Traitement Déchets Verts Errobi	35 691,10
Mobipur	Traitement des Lixiviats de Bittola	151 250,52
Mobipur	Traitement des Lixiviats de Mendixka	1 683,68
OVIVE	Traitement des Lixiviats de Bittola	514 261,14
OVIVE	Traitement des Lixiviats de Mendixka	5 547,28
PAPREC	Location bennes à plâtre	11 539,09
SIAP	Traitement des déchets ménagers spéciaux	98 648,45
SUEZ Environnement	Traitement du Bois de Laburrenia	16 496,88
SUEZ Environnement	Pneus Garbiki	3 407,24
SUEZ Environnement	GRAVATS ACBA	21 109,12
SUEZ Environnement	GRAVATS ACBA	96 062,86
SLR	Transfert et transport du verre	111 142,60
SLR	Convention vieux papiers	3 925,91
SLR	Convention Bennes verre Bittola	9 680,00
TERRALYS	Broyage Déchets verts Plate-formes Urrugne +	92 205,62
VALORTEGIA	2016/03 Transport refus de tri de l'UVO canopia	80 556,00
VALORTEGIA	2010/19 Exploitation Canopia - Phase 3	4 378 906,32
Ville d'Hendaye	Gravats Agorreta Urrugne Guéthary	4 556,24
SUEZ Environnement	Refus valo Haut PCI Canopia	642 725,46
IRAZTORZA	Transport Refus (ST SUEZ)	107 964,26
	TOTAL	8 998 343,70

<sup>\*</sup> UVO = Unité de Valorisation Organique \*\* ISDND = Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux \*\*\* CDT = Centre de Tri

